

DEROGATION HORS COMMUNE

NOTE AUX PARENTS

La demande de dérogation est une exception au principe d'inscription de chaque enfant à l'école, maternelle ou élémentaire, dont dépend son domicile. Elle ne doit pas être considérée comme acquise par les parents.

Les demandes de dérogation hors-commune (1^{ère} demande ou passage en CP) seront examinées, au mois de mai en Commission.

La Commission tient compte des places disponibles dans les écoles (les enfants antibois sont prioritaires) et des conditions d'accueil des enfants.

En cas d'avis favorable, la dérogation est valable :

- de la petite section à la grande section en maternelle
- du CP au CM2 en élémentaire

Attention, lors du passage au CP, la dérogation fait l'objet d'un réexamen.

Toutefois, il est impératif de renouveler chaque année la demande de dérogation.

Pour une 1^{ère} demande :

1. – Remplir la première partie, en précisant impérativement le motif de la demande.
2. – Faire signer la dérogation **par le Directeur ou par la Directrice de l'école souhaitée sur Antibes.**
3. – Déposer le dossier d'inscription scolaire à la Direction Education accompagné de la copie du formulaire de demande de dérogation hors commune
4. – Déposer la demande de dérogation à la Mairie de votre domicile (Service Education ou Affaires Scolaires) **pour signature du Maire**
5. – Retour de l'imprimé de demande de dérogation selon deux possibilités :
 - Soit la Mairie de votre domicile vous retourne l'imprimé signé : le transmettre à la Mairie d'Antibes - Direction de l'Education, **accompagné des pièces justificatives** (justificatif de domicile, lettre de motivation et/ou toute autre pièce permettant de justifier la demande)
 - Soit la Mairie de votre domicile nous transmettra directement le document signé.

Pour un renouvellement de dérogation :

Suivre la procédure selon paragraphes 1, 2, 4 et joindre un justificatif de domicile.

IMPORTANT : Si des changements interviennent au cours de l'année scolaire, il faut impérativement en informer la Direction de l'Education au 04-92-90-53-18. ou par courrier à l'adresse suivante : Direction de l'Education - Service Coordination - 18/20 boulevard Foch – 06600 ANTIBES, ou par courrier électronique adressé à jenny.essertier@ville-antibes.fr



ANNEE SCOLAIRE : 2019-2020

DEROGATION
HORS-COMMUNE

D.G.A. VIE SOCIALE ET CULTURELLE
DIRECTION DE L'EDUCATION
SERVICE COORDINATION
☎ 04.92.90.53.18
✉ jenny.essertier@ville-antibes.fr

- Première demande
 Renouvellement

PARTIE A COMPLETER PAR LES PARENTS

Nom de l'enfant : _____ Prénom : _____ Né (e) le : _____

Nom du responsable légal 1 : _____
Adresse : _____

Nom du responsable légal 2 : _____
Adresse : _____

☎ Domicile : ____/____/____/____/____
☎ Portable : ____/____/____/____/____
✉ email : _____

☎ Domicile : ____/____/____/____/____
☎ Portable : ____/____/____/____/____
✉ email : _____

Motifs de la demande : (joindre impérativement les justificatifs motivant la dérogation) :

- Fratrie (cycle primaire) :** Nom, prénom, classe du frère ou de la sœur en 2019-2020 : _____
- Raisons médicales :** _____
- Obligations professionnelles :** Nom et adresse de l'employeur : _____
- Cycle commencé dans le groupe scolaire (préciser les années scolaires) :** _____
- Déménagement en cours d'année (préciser la date) :** _____
- Garde alternée :** _____
- Autres :** préciser : _____

AVIS ET SIGNATURE DU DIRECTEUR/ DE LA DIRECTRICE

Ecole maternelle/Elémentaire : _____ Classe/Section : _____ Avis : _____

Date, cachet et signature

AVIS DE LA MAIRIE DE RESIDENCE DE L'ENFANT

Je soussigné (e), _____

Maire de la Commune de _____

Déclare avoir pris connaissance de la demande de dérogation scolaire ci-dessus indiquée :

- Donne un avis favorable** la Commune s'engageant à participer financièrement aux dépenses de scolarisation
(A titre indicatif coût unique pour l'année scolaire 2018/2019 : 688 €).
- Donne un avis défavorable.**

DECISION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL (ANTIBES)

Avis : Favorable
 Défavorable
 Autre proposition : _____

Date :

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,

Yves DAHAN